

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Vingt-trois du mois de Juillet à Seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à la Mairie, dans la salle des délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – Marie-Renée ADELAIDE – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIT ABSENT : M. David LUTIN.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2019
DE LA VILLE**

CM-2020-2S-DAF-15

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° CM-2018-6S-DAF-87, en date du 18 décembre 2018, approuvant le budget primitif 2019 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2019-4S-DAF-36 en date du 25 juin 2019, relative à l'affectation du résultat 2018 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2019-4S-DAF-37 en date du 25 juin 2019, approuvant le budget supplémentaire 2019 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2019-6S-DAF-69 en date 31 octobre 2019, approuvant la décision modificative n°2 du budget 2019 de la Ville ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2019 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par monsieur le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte administratif de la ville pour l'exercice 2019 selon le tableau ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affecté à l'Investissement : Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat à la clôture du compte de gestion 2019	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes	Résultat de clôture du compte administratif 2019
Investissement	2 057 917,87 €		-1 955 427,75 €	102 490,12 €	4 150 049,80 €	926 336,22 €	-3 121 223,46 €
Fonctionnement	2 707 339,07 €	448 451,65 €	3 385 087,12 €	5 643 974,54 €	1 514 799,55 €	0,00 €	4 129 174,99 €
Total	4 765 256,94 €	448 451,65 €	1 429 659,37 €	5 746 464,66 €	5 664 849,35 €	926 336,22 €	1 007 951,53 €

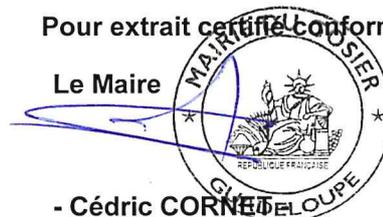
Article 2 : Le maire et le receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
06 AOUT 2020
Et publication ou notification le
06 AOUT 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 23 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNÉ

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2019 de la Ville

Date de transmission de l'acte : 06/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 06/08/2020

Numéro de l'acte : CM20202SDAF15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200723-CM20202SDAF15-DE

Date de décision : 23/07/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)